

Compte rendu de séance

Séance du 15 Mars 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Date de la convocation
08/03/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Publication du :17/03/2022

L'an 2022, le 15 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

Présents : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia

Excusés : Mme PELÉ Mireille

A été nommé(e) secrétaire : M. MATHIEU Sébastien

Objet(s) des délibérations

2022-011 - Vote des Comptes administratifs 2021 :
2022-012 - Approbation des comptes de gestion 2021
2022-013 - Adhésion à un groupement de commande- Marché Publics Travaux
2022-014 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°2- Entreprise BOUTHELOUP :
2022-015 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°1- Entreprise BLANDIN FACADES :
2022-016 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°2- Entreprise LA JOURDANIERE :
2022-017 - Vente d'un lot de pierres communales :

2022-011 – Vote des Comptes administratifs 2021 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » de Saint Rémy du Plain.

Les résultats sont les suivants :

1° Commune

Fonctionnement : Dépenses : 338032.00€ - Recettes : 486603.409€

Soit un excédent sur l'année de 98571.40€ + excédent reporté de 100000.88€, soit un excédent total de **198572.28€**

Investissement : Dépenses : 262177.35€ - Recettes : 211530.94€

Soit un déficit sur l'année de 50646.41€ + excédent reporté de 239933.23€ soit un excédent total de **189286.82€**

2°-Assainissement :

Exploitation : Dépenses : 39728.05€ - Recettes : 31573.09€ : déficit sur l'année : 8154.96€ + excédent reporté de 30000.00€, soit un excédent total de **21845.04€**

Investissement : Dépenses : 11133.25€ - Recettes : 44599.59€ : excédent sur l'année de 33466.34€ + excédent reporté de 120680.41€, soit un excédent total de **154146.75€**

3° - Lotissement « Bellevue » :

Fonctionnement : Dépenses : 266357.40€ - Recettes : 310772.39€ : excédent sur l'année de 44414.99€ + excédent reporté de 84378.91€, soit un excédent de **128793.90€**

Investissement : Dépenses : 165058.81€- Recettes : 243153.70€ : excédent sur l'année de 78094.89 – déficit antérieur de 103153.70€, soit un déficit de **25058.81€**

Mr le Maire quitte la salle de conseil.

Mme MEIGNAN Laëtitia, première adjointe, demande au conseil municipal de délibérer sur les comptes administratifs :

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » par 13 voix POUR.

2022-012 – Approbation des comptes de gestion 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion 2021, établi par Madame la trésorière de VAL COUESNON -MAEN ROCH. Les résultats constatés sur les comptes de gestion 2021 de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue » sont identiques aux résultats des comptes administratifs 2021.

Après délibération, le conseil municipal approuve les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du lotissement « Bellevue ».

2022-013 – Adhésion à un groupement de commande- Marché Publics Travaux

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 portant constitution d'un groupement de commandes pour un marché de travaux d'entretien de la voirie ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes désignant la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur ;

Considérant que des groupements de commande peuvent être constitués entre des acheteurs, afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés, ce qui permet de mutualiser les procédures de passation et d'obtenir des tarifs préférentiels ;

Considérant l'intérêt, en matière de simplification administrative, de gain en efficacité et en économie d'échelle, de créer un groupement de commandes temporaire pour la passation

d'un marché à bons de commandes de travaux d'entretien de voirie pour la durée du futur marché ;

Considérant qu'à cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Elle prend acte du principe et de la création du groupement de commandes et désigne la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne comme coordonnateur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : D'adhérer au groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie, momentanément, entre la Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne et les autres communes membres de la Communauté ayant délibéré favorablement à ce dispositif.

Article 2 : D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes de Couesnon Marches de Bretagne coordonnateur, et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics, selon les modalités fixées dans cette convention.

Article 3 : D'autoriser en conséquence, monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie, de même que tout document, notamment contractuel, nécessaire à la bonne exécution du groupement de commandes, dans le respect de la convention de groupement idoine et des règles de la commande publique en vigueur.

Article 4 : De donner mandat à monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Que les dépenses afférentes à la mise en œuvre du groupement et de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

2022-014 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°2- Entreprise BOUTHELOUP :

Mr le Maire informe le conseil municipal que des travaux n'ont pas été prévus dans le marché initial de l'entreprise BOUTHELOUP à savoir :

- Les réseaux AEP : 7375€HT
- Réseau Electricité pour parcelle « four à pain » : 1728.40€
- Réseau Télécom : 769.50€
- Cour en enrobé : 638.75€
- Travaux en moins (massif béton) : -868.00€

Soit un avenant de 9643.65€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2022-015 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°1- Entreprise BLANDIN FACADES :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un enduit monocouche finition grattée a été réalisé en remplacement du ragréage et peinture prévu en base sur mur nord. **La moins-value est de 705.87€**

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2022-016 - Travaux " 12, rue de l'église " : Avenant N°2- Entreprise LA JOURDANIERE :

Mr le Maire informe le conseil municipal que des travaux en moins sont à prévoir dans le lot « espaces verts » :

- La fourniture de clôture et d'un portillon pour : 384€
- La réalisation d'une cour gravillonnée pour 392€

Soit un avenant en moins de 776€HT

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

2022-017 - Vente d'un lot de pierres communales :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a un acheteur pour le lot de pierres, stocké près de l'atelier municipal, pour un montant de 400€.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à cette vente.

Vente de bois

Délibération du 12 février 2016 : 30€ le stère de chêne et 20€ le stère pour les autres bois le conseil municipal décide de maintenir ces tarifs.

Compte-rendu commission du bourg :

Mr RAPINEL donne le compte-rendu de la commission du bourg réunie le 26 février dernier :

- Les Rosaies : Demander au propriétaire de la plantations d'abattre 5 mètres en face de chaque ralentisseur afin d'améliorer la circulation des véhicules dans cette rue. Faire enlever un panneau
- Rue du Château : Faire un dévoiement de la rue en posant des ralentisseurs identiques à ceux des Rosaies.

Questions diverses :

Travaux à prévoir au budget 2022 : Prévoir une date pour une commission finances : le 29 mars à 19H30. Prévoir en 2022 : la fin des travaux au 12, rue de l'église, les travaux à l'école, travaux place de l'église avec réfection des toilettes publiques, les sanitaires dans la classe maternelle, l'aménagement « rue du château ».

Fréquence des menus végétariens à la cantine :

Conformément à la loi « climat et résilience » et après une consultation auprès des parents d'élèves sur la fréquence de la proposition de menu végétarien, les cantines du regroupement scolaire Marcillé/St Rémy, serviront des menus végétariens une fois tous les 15 jours, à partir du mois de mars 2022.

Maisons fleuries : Remplacement Elodie Sachet pour organisation du concours maisons fleuries sur l'Antrainais. Emile COQUELIN propose sa candidature

Antenne terrain de foot : Mise en service le 24 juin 2022

Réunion publique du patrimoine : 4 demi-journées sont organisées par secteur afin de réaliser le relevé des

Séance levée à : 22:15

*En mairie, le 17/03/2022
Le Maire
Dominique PRIOUL*